Inauguration de la Maison de village à Marcouray

Extrait du bulletin communal de septembre 2006

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE BOURGMESTRE, LE 30 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande joie que je vous accueille aujourd'hui dans ce qui sera désormais la salle de village de Marcouray.

L'inauguration qui nous rassemble ce soir est le point d'orgue d'un long processus de maturation entamé il y a maintenant 7 années. En effet, la première réunion de travail au cours de laquelle l'idée d'aménager l'église en salle de village remonte au 20 octobre 1998.

Notre PCDR (Programme Communal de Développement Rural) quant à lui, qui rassemble une septantaine de projets qui ont été conçus au terme de quelque 107 réunions de travail avec la population, a été approuvé le 25 avril 2002 par le Gouvernement wallon.

Il n'est pas inutile de rappeler que près de 500 habitants (sur les 2.260 habitants) ont participé à au moins une de ces réunions. C'est dire si les projets qui figurent dans le PCDR traduisent les attentes de la population.

La concrétisation du projet qui nous réunit ce soir rejoint d'autres réalisations du PCDR, la dernière en date étant la réalisation de la salle de village de Devantave que nous inaugurions le 27 juillet 2005.

L'idée de réaffecter l'église de Marcouray à d'autres fonctions résultait d'un triple constat :

le nombre d'offices religieux y était fort réduit ; la mérule rongeait le bâtiment et des travaux dispendieux non subsidiables s'avéraient impératifs pour le sauver ; et le dynamique comité des fêtes de Marcouray ne disposait d'aucune salle pour organiser ses manifestations.



L'installation du chantier



Début des travaux à l'extérieur ...



... à l'intérieur

Entre l'idée proprement dite et l'inauguration d'aujourd'hui, de nombreuses étapes ont dû être franchies. Les membres de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) et du conseil communal peuvent en témoigner.

Je retiendrai essentiellement vu l'originalité du projet, la désaffectation (désacralisation) de l'église approuvée le 15 juillet 2002 par le Gouvernement wallon, après avoir recueilli les avis favorables des instances ecclésiastiques.

Le projet en lui-même a été discuté à 7 reprises dans le Groupe de Travail consacré aux bâtiments publics, sans compter les nombreuses réunions tout au long du chantier.

Les travaux ont débuté le 24 janvier 2005 pour s'achever il y a quelques jours.

Force est de constater que ce projet sort de l'ordinaire compte tenu de la symbolique liée au lieu. Il nous a donc fallu procéder avec toute la délicatesse possible pour en faire accepter l'idée parmi la population de Marcouray. C'est ainsi que plusieurs séances d'informations ont été tenues, ici même, avec les habitants et qu'un questionnaire toutes-boîtes a été adressé aux habitants du village. Je tiens à remercier ici Monsieur Cédric Lerusse, conseiller communal, qui a été la cheville ouvrière majeure dans ce processus et qui n'a ménagé ni sa peine ni son temps pour faire accepter l'idée du projet.

Cette réaffectation de l'église s'inscrit dans un contexte plus vaste. Rappelons que notre commune se caractérise par la présence sur son territoire de 12 églises, pour 2300 habitants.

A l'heure d'aujourd'hui, on peut retourner la problématique de l'entretien des édifices religieux dans tous les sens, force est de constater qu'ayant pour la plupart été construits à la même époque, leur état se détériore simultanément. Il en résulte, sans jugement de valeur aucun et qu'on le veuille ou non, que le poids financier de leur entretien s'accroît inexorablement. Ce constat n'est pas propre aux édifices religieux , il est extensible à l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune.

Si en 1997, le montant des interventions communales dans les frais de fonctionnement des bâtiments religieux et des subsides aux fabriques d'église s'élevait à 55.000 euros, il est passé à 64.000 euros en 2005 et 80.000 euros en 2006.

Par ailleurs, au titre des travaux extraordinaires, la Commune aura assumé en 5 ans, la réfection des clochers de Chéoux et de Marcourt pour un montant de plus de 110.000 euros.

L'avenir imposera aux futurs responsables de notre collectivité, quels qu'ils soient, de réfléchir à cette problématique avec les différents acteurs concernés.







L'extension vue de l'intérieur

Et même si ce genre de propos peut heurter la sensibilité des plus conservateurs de notre collectivité, chacun doit admettre que l'entretien de ce patrimoine prestigieux requiert des sommes non négligeables, à charge de la collectivité toute entière.

L'inauguration d'aujourd'hui nous prouve que plusieurs objectifs peuvent être rencontrés :

• assainir, sauvegarder et pérenniser un patrimoine majeur de la commune, avec le concours de subsides émanant de l'Europe et de la Région wallonne. Pour information, le montant total des travaux s'élève à 575.000 euros subsidiés à 80%. L'intervention

communale s'élève à 110.000 euros ;

- assurer une reconversion dans l'utilisation du bâtiment, répondant ainsi au besoin de disposer de lieu de rencontre pour les habitants de Marcouray en particulier, de Rendeux en général.
- constituer un exemple original de passerelle entre un passé religieux et patrimonial, témoin de l'histoire d'une communauté villageoise qui doit être respecté et l'avenir par la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel.

Désormais, la salle de village de Marcouray sera un haut lieu de convivialité et de culture ouvert à tous.

La gestion de la salle sera confiée au Comité des fêtes de Marcouray. Une convention lie le Comité et la Commune, qui précise les droits et devoirs de chaque partie.

Si la totalité des travaux a été supportée financièrement par l'Europe, la Région wallonne et la Commune, le mobilier et la cuisine ont été acquis par le Comité des Fêtes, avec l'aide de la Commune également.





Allocution du Bourgmestre

Vue de l'assemblée

J'en viens maintenant aux remerciements.

Mme Hennequin, je n'avais pas tari d'éloges lors de l'inauguration de la salle de Devantave, tant vous avez pu réaliser une construction dont le parti architectural s'intègre admirablement au bâti local. On aurait pu se dire qu'il y avait là une part de hasard. Et bien non, voilà que vous récidivez dans l'excellence de votre métier d'architecte.

Votre implication dans ce projet, de sa conception jusqu'au suivi du chantier a été exemplaire. Sur le plan architectural, ce projet est un exemple réussi de mariage entre une partie ancienne (l'église) et une extension contemporaine, laquelle accueille les diverses commodités d'une salle de village.

Monsieur Vanzuylen, de l'avis unanime, vous avez mené à bien la concrétisation et la coordination de notre projet avec le sérieux et un professionnalisme qui vous honorent. A travers vous, c'est l'ensemble de votre personnel et de vos sous-traitants que je félicite.

On ne s'imagine pas le nombre d'intervenants, de corps de métier différents qui travaillent sur ce type de chantier. Je tiens à les remercier également pour leur action.

Mes remerciements s'adressent également aux différents membres de l'administration communale qui ont participé au suivi de ce dossier :

- Mr. Ch. Antoine, qui a accompagné le processus d'élaboration du PCDR depuis son origine et à Mr F. Onsmonde qui en a repris le flambeau depuis près de 4 années.
- Mme Vanden Borre, notre coordinatrice sécurité et santé pour le projet.
- Le Comité des Fêtes de Marcouray, et son président J. Scius pour les conseils avisés qu'ils nous prodigués en cours de chantier.
- Au personnel ouvrier des services travaux et espaces verts
- Au personnel du CPAS.

Avant de couper le ruban qui sépare symboliquement le passé (la nef) et l'avenir (l'extension), je vais remettre officiellement les clés de la salle au Président du Comité des Fêtes.

Merci à toutes et à tous pour votre présence nombreuse ce soir, pour ce qui sera désormais votre salle.